

A PROPOS DE NOUS...

ecovent® ecosoleil® sont des marques de la société SOLEOL, bureau d'études spécialisé en énergies renouvelables, basé à Privas en Ardèche.

Avec 20 ans d'expérience, 200 MW de projets éoliens en exploitation ou en instruction et 55 MW de parcs photovoltaïques développés, ecovent® ecosoleil® est un acteur reconnu dans le monde des énergies renouvelables en France.

Notre équipe oeuvre au quotidien pour mener des projets de qualité à leur terme et qui vivront à travers vous pendant des dizaines d'années.

Nous nous engageons avec vous sur le long terme.



VOTRE PROJET EOLIEN

AVEC ECOVENT®-ECOSOLEIL®

SOLEOL sarl (ecovent® -ecosoleil®)
1 rue Pierre Filliat - 07000 PRIVAS, Ardèche, France
contact@soleol.fr | www.soleol.fr | 04 75 66 84 67



UN PROJET ÉOLIEN SUR VOTRE TERRITOIRE ?

PARTICIPE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les éoliennes permettent de valoriser l'énergie cinétique du vent, ressource inépuisable, variable mais prévisible. L'énergie éolienne fait partie intégrante de la politique énergétique de la France. Chaque kWh produit par les énergies renouvelables est un kWh de moins à produire par les énergies conventionnelles.

PRODUIT UNE ÉNERGIE PROPRE

L'éolien produit une énergie décarbonnée (environ 12,7g CO₂/kWh* sur tout son cycle de vie). Les aérogénérateurs sont recyclables à 90%** et ne produisent aucun rejet durant leur fonctionnement.

PRODUIT UNE ÉNERGIE LOCALE

Un parc éolien participe au développement économique local :

- Des emplois non délocalisables.
- Des revenus substantiels pour les collectivités et les riverains
- La production est locale et décentralisée et participe à l'indépendance énergétique des territoires.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE VALORISE LES ATOUTS DE VOTRE TERRITOIRE

* ADEME, étude «Impacts environnementaux de l'éolien français», avril 2016
 ** ADEME, étude «Analyse du cycle de vie de la production d'électricité d'origine éolienne en France», décembre 2015

NOS COMPÉTENCES

PRÉFAISABILITÉ



- > Veille réglementaire et technique du territoire
- > Concertation avec les acteurs du territoire (riverains, élus, propriétaires-exploitants, associations locales)
- > Consultation des services de l'état
- > Compatibilité avec les documents de planification territoriale
- > Mise en relation avec des investisseurs-exploitants

CONCEPTION



- > Mesures de vent in-situ
- > Etudes acoustiques, paysagères, sur la faune et la flore
- > Supervision de l'étude d'impact (état initial de l'environnement, impacts et mesures ERC)

INSTRUCTION



- > Concertation avec les services de l'état
- > Suivi de l'instruction
- > Enquête publique
- > Réponse à appel d'offre, contrat d'achat d'électricité

MISE EN SERVICE



- > Etablissement de contrats définitifs
- > Accompagnement durant la phase chantier
- > Respect du cahier des charges
- > Mise en place d'un financement participatif

EXPLOITATION & RENOUVELLEMENT



- > Accompagnement dans le suivi environnemental
- > Application des mesures ERC
- > Organisation de journées portes-ouvertes

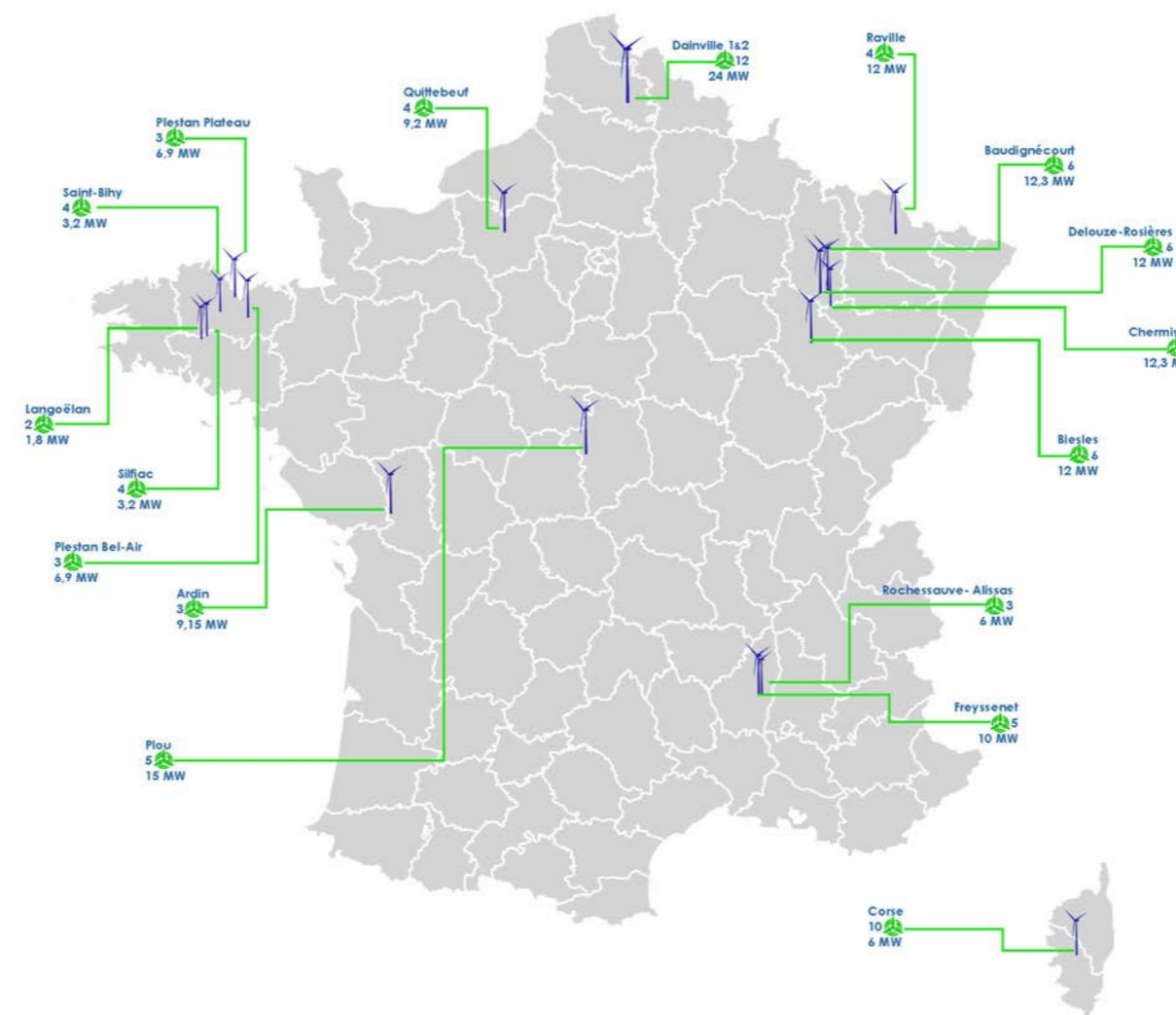


- > Etude du renouvellement
- > Cadre juridique
- > Optimisation technique

LE TEMPS DE L'ÉOLIEN



NOS RÉFÉRENCES (200 MW)



UNE RÉFLEXION TERRITORIALE PRÉALABLE

- > Estimation de la ressource vent
- > Connaître et anticiper les enjeux du site (environnement, paysage-patrimoine, urbanisme, contraintes techniques et aéronautiques)
- > Hiérarchisation des zones d'implantation potentielles
- > Estimation des retombées économiques locales
- > Réalisation d'un pré-dossier synthétique

UNE DÉMARCHE D'AIDE À LA DÉCISION PROGRESSIVE

- > Proposition et choix du (des) projet(s) de territoire qui vous correspond(ent)
- > Définition de l'implication des acteurs du territoire dans la gouvernance du projet (public, citoyen, privé)
- > Mise en place d'un comité de pilotage (exemple : citoyens, élus, associations locales, propriétaires, exploitants)
- > Proposition de projets participatifs avec des plateformes de financement en ligne
- > Détermination collective des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

UN PROJET CLÉ EN MAINS

- > Choisir des investisseurs-exploitants
- > Coordination des bureaux d'études spécialisés
- > Concertation avec les services de l'état
- > Constitution du dossier de DAE (Demande d'Autorisation Environnementale) et suivi de l'instruction
- > Suivi de la phase chantier et mise en service